

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES COLLÉGIENNES ET DES COLLÉGIENS - C'EST PARTI POUR LA 2ÈME ÉDITION !

LES ÉLÈVES DES COLLÈGES PARTICIPANTS REÇUS DANS L'HÉMICYCLE
PAR LES ÉLUS ET ÉLUES DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental des collégiennes et des collégiens : c'est reparti !
Tout au long du mois de janvier, les 172 élèves représentant des 8 collèges participants et leurs enseignants et enseignantes sont reçus à l'Hôtel du Département par les conseillères et les conseillers départementaux de leur territoire afin de découvrir les missions du Conseil départemental et le rôle des élues et élus, avant de visiter l'hémicycle et le bureau du Président.

Mis en place pour la première fois à la rentrée 2023-2024, le Conseil départemental des collégiennes et collégiens est reconduit pour une 2e édition !

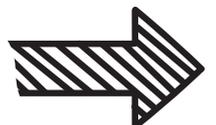
« Cette opération de sensibilisation des jeunes citoyennes et citoyens est un véritable parcours d'éducation civique grande nature, indique **Christian Coail**, président du Conseil départemental. Son but est de sensibiliser les élèves des collèges publics et privés à la démocratie tout en leur permettant de découvrir les politiques menées par la collectivité et ainsi être acteurs et actrices de la vie locale. »

Cette année encore, **8 établissements publics et privés** se sont portés candidats :

- Les Sept Îles, Perros-Guirec
- Saint-Pierre, Saint-Brieuc
- Saint-Joseph, Lannion
- Anatole Le Braz, Saint-Brieuc
- Saint-Nicolas, Merdrignac
- Diwan, Plésidy
- Léonard de Vinci, Saint-Brieuc
- Jean-Jaurès, Saint-Nicolas-du-Pélem – Rostrenen

Chaque collège présentera un projet élaboré par un groupe d'élèves (classes, conseil de vie collégienne, groupe d'écodélégués ou dispositif oxygène mixte), et sera représenté par 4 élèves (2 filles et 2 garçons par groupe).

Les thèmes choisis par les différents groupes d'élèves sont variés : patrimoine naturel et biodiversité, aménagements au sein du collège, devoir de mémoire et lien intergénérationnel, accès aux services et équipements du territoire ou encore gestion des déchets seront au coeur des projets présentés lors de ce 2^e Conseil départemental des collégiennes et des collégiens.



CALENDRIER

Juin – octobre 2024 : lancement de l'appel à projets « Conseil départemental des collégiennes et des collégiens - 2e édition » et constitution des dossiers de candidature.

Novembre 2024 : choix des collèges participants sur la base des dossiers de candidature reçus. Au sein de chaque collège retenu, une équipe de 4 élèves constituée de 2 garçons et de 2 filles, sera désignée pour siéger au Conseil des collégiennes et des collégiens.

Janvier 2025 : Les 172 élèves des 8 collèges participants sont reçus à l'Hôtel du Département par les élus du Département.

Mars : dépôt des 8 projets imaginés par les groupes d'élèves et leurs enseignants et enseignantes.

Avril-mai : votes dans les collèges participants pour déterminer les 4 projets préférés.

20 mai : session du Conseil départemental des collégiennes et collégiens au cours de laquelle les équipes présenteront leur projet et expliqueront les votes attribués par leur classe.

23 juin : session d'été de l'assemblée départementale au cours de laquelle le projet lauréat sera présenté et soumis au vote des conseillères et conseillers départementaux.

LES VOTES

Chacun des 172 élèves du Conseil départemental des collégiennes et des collégiens votera pour 4 projets par ordre de préférence. Le comptage final fera ressortir les 4 projets préférés, dont le lauréat.

Les 8 projets seront présentés le 20 mai 2025 en session exceptionnelle par les 4 représentants de chaque collège. Les résultats des votes des 8 collèges seront annoncés le même jour.

Le lauréat en première place présentera son projet à l'assemblée départementale réunie en session plénière d'été le 23 juin 2025.



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier

marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83